

LSAP



Monsieur Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 16 octobre 2019

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 83 de notre règlement interne, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

A partir de la rentrée universitaire 2020, l'Université du Luxembourg développera ses études en médecine par le lancement d'un diplôme de Bachelor, ce diplôme donnant accès après 3 ans d'études au Master en médecine aux universités partenaires.

- J'aimerais savoir de Monsieur le Ministre quelles sont ces universités partenaires ?
- Est-ce que les 25 étudiants en médecine prévus à partir de 2020 seront assurés de leur acceptation à ces universités ?
- Endéans quels délais le Gouvernement envisage-t-il l'extension de la formation au Luxembourg au Master ?
- Combien de candidats ont suivi, depuis sa création, avec succès la formation spécifique en médecine générale et combien de généralistes ayant suivi cette formation se sont établis au Luxembourg ?
- Est-ce que cette formation fait entretemps partie à part entière de l'offre et de l'organisation de l'Université du Luxembourg ?
- L'extension de la formation en cancérologie et en neurologie étant prévue dans un proche avenir, j'aimerais savoir quels sont les partenaires nationaux et internationaux de ces nouvelles formations ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Mars Di Bartolomeo  
Député



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff  
Service des séances plénières et  
secrétariat général  
Tél : 466.966.223  
Fax : 466.966.210  
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Marc Hansen  
Ministre aux Relations avec le Parlement  
Luxembourg

Luxembourg, le 16 octobre 2019

Objet : Question parlementaire n° 1339 du 16.10.2019 de Monsieur le Député Mars Di  
Bartolomeo - Études en médecine à l'Université du Luxembourg

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente la question parlementaire sous objet.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la réponse du Gouvernement dans le délai d'un  
mois afin que je puisse la faire publier avec la question au compte rendu.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés